DEMANDE BUDGÉTAIRE 2010-2011

SECTEUR DES AFFAIRES

TABLE DES MATIÈRES

1. SECTEUR DES AFFAIRES 5

1.1 Programmes et interventions 5

1.1.1 Aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments (mazout et propane) (3050) 5

1.1.2 Remise au point des bâtiments (Recommissioning) (4020) 7

1.2 Activités de conception 10

1. SECTEUR DES AFFAIRES

La section suivante présente les programmes du secteur des affaires, regroupant les clientèles commerciale, institutionnelle et municipale de même que les activités en conception pour l'année 2010-2011.

1.1 Programmes et interventions

1.1.1 Aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments (mazout et propane) (3050)

Description du programme et des hypothèses

La présente demande vise à poursuivre l'exploitation du programme, dont le lancement s'est fait à l'automne 2009, à la suite de la décision favorable rendue par la Régie[1].

Le programme vise à offrir un incitatif financier pour la réalisation d'études de faisabilité et pour l'implantation de mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments du secteur des affaires chauffés au mazout ou au propane. Cette initiative vient compléter l'offre existante des distributeurs de gaz naturel et d'électricité.

Le programme comprend :

- un volet d'étude de faisabilité;
- un volet d'implantation pour les bâtiments existants et les nouvelles constructions. Les mesures admissibles sont les suivantes :
  - les mesures d'amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment;
  - l'acquisition d'équipement de chauffage à haute efficacité;
  - toutes autres mesures menant à une réduction de la consommation de mazout ou de propane.

Pour le volet implantation, sont admissibles les rénovations majeures, les nouvelles constructions et les agrandissements de bâtiments qui utilisent du mazout ou du propane.

[1] D-2009-046, page 36, paragraphe 147

Pour le volet des études de faisabilité, qui couvre toutes les formes d'énergie présentes dans le bâtiment, le participant peut obtenir une aide financière pouvant atteindre 50 % du coût, jusqu'à un maximum de 7 500 $ par bâtiment.

Faits saillants

Le développement du programme s'est poursuivi, en vue d'assurer dans la mesure du possible son harmonisation avec ceux déjà exploités par les distributeurs d'énergie réglementés et le gouvernement fédéral. À ce titre, la méthodologie d'estimation des économies d'énergie des projets visant l'enveloppe du bâtiment utilisée par le Fonds en efficacité énergétique de Gaz Métro (FEÉ) a été bonifiée pour les fins du programme d'implantation et sera possiblement utilisée aussi par le FEÉ. De façon similaire, l'arrimage avec le programme écoÉNERGIE de l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) est complété, autant pour les dossiers des nouvelles constructions que pour ceux touchant les rénovations.

Objectifs d'économie d'énergie et revenu requis

Les économies d'énergie prévues pour ce programme sont de 40,8 TJ pour l'année 2010-2011.

Le revenu requis pour le Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces pour les bâtiments pour l'année 2010-2011 est établi à 1,0 M$ dont 0,6 M$ en aides financières.

Impact énergétique et revenu requis par forme d'énergie

	Impact énergétique 2010-2011 (unités naturelles)	**Revenu requis 2010-2011 (M$)**
Électricité (kWh)	-	-
Gaz naturel (m^3)	-	-
Mazout léger (l)	898 344	0,8
Propane (l)	237 093	0,2

1.1.2 Remise au point des bâtiments (Recommissioning) (4020)

Description du programme et des hypothèses

La remise au point des bâtiments (recommissioning) vise à optimiser, dans le cadre d'une intervention ponctuelle, la performance des systèmes déjà en place dans un bâtiment. On vise, sans s'y limiter, les systèmes de ventilation et de chauffage qui représentent la portion la plus importante de la consommation énergétique d'un bâtiment.

Par exemple, un exercice de remise au point des bâtiments permet d'ajuster le point de consigne utilisé par un thermostat pour contrôler la température d'une pièce, ou encore de remplacer le moteur d'un volet d'air neuf resté bloqué en position ouverte sans que personne ne l'ait remarqué. Cette démarche peut générer de grandes économies, particulièrement lorsque le bâtiment n'est pas bien entretenu. Il convient aussi de procéder à un tel exercice lorsque change la vocation d'un bâtiment. Ces travaux ne prévoient pas d'implanter des mesures lourdes (installation de nouveaux équipements coûteux ou travaux de construction), mais bien d'optimiser ce qui est déjà en place, tels que les systèmes de contrôles numériques centralisés, les chaudières, les refroidisseurs, les pompes, la tuyauterie, l'éclairage et les portes extérieures.

L'Agence assurera également le suivi des impacts du programme de remise au point des bâtiments (pilote) initié par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) au niveau des commissions scolaires, et ce, conformément à la décision rendue par la Régie de l'énergie[2]. Une concertation avec ce ministère sera effectuée au cours des prochains mois afin de convenir des modalités de suivi pertinentes à implanter. Le programme du MELS a été lancé en février 2009 et les premiers projets feront l'objet de suivi au cours de l'année 2010.

Faits saillants

Les travaux du sous-comité de l'OEE portant sur la mise au point des systèmes, auquel siège l'Agence, ont mené à la réalisation en 2009-2010 de projets-pilotes à la grandeur du Canada dont un au Québec piloté par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME).
Ce projet-pilote ne vise que les édifices à bureaux. Dans la foulée de ce projet-pilote, un comité de travail rassemblant les distributeurs d'énergie réglementés, l'OEE, l'AQME et l'Agence s'est

[2] D-2009-046, page 37, paragraphe 150

réuni à quelques reprises afin de mettre en place une démarche d'accompagnement permettant d'offrir temporairement un soutien à toute la clientèle désireuse de faire la remise au point des bâtiments, peu importe leur vocation, avant qu'un ou des programmes plus structurés ne fassent leur apparition. Un des motifs sous-tendant la mise en œuvre de cette initiative partagée est de chercher à uniformiser les paramètres d'interventions des principaux partenaires dans le marché, et ce, pour toutes les formes d'énergie.

Le présent programme s'inscrit dans la suite des travaux déjà entamés par ce comité et vise à mettre en place un accompagnement structuré et concerté avec les distributeurs d'énergie réglementés afin d'assurer, entre autres, une harmonisation du niveau de la qualité dans les services offerts par les intervenants dans le marché.

L'évaluation faite à ce jour montre que l'Agence, à l'instar de la Colombie-Britannique (avec « Continuous Optimization for Commercial Buildings » et du Manitoba avec « Commercial Building Optimization Program »), doit soutenir ce type d'initiative à l'égard des consommateurs de mazout ou de propane pour les raisons suivantes :

- la consommation de mazout et de propane concerne précisément les usages (chauffage et ventilation) les plus touchés par la remise au point des bâtiments;
- les opérateurs de ces bâtiments sont au cœur d'une démarche de remise au point des bâtiments et il a été demandé très clairement lors des consultations de l'Agence en mars 2009 que celle-ci mette un plus grand accent sur cette catégorie de gestionnaires;
- un grand déficit d'entretien a été observé dans les bâtiments au cours de deux dernières décennies et en particulier dans le secteur institutionnel. C'est d'ailleurs une des raisons ayant conduit à la mise en place du Plan québécois des infrastructures 2008-2013. Les fonds destinés à ce plan n'ont toutefois pas pour objet d'implanter des démarches de remise au point des bâtiments qui viendraient corriger les lacunes résultant du manque de suivi et d'entretien des systèmes et des bâtiments;
- la promotion et l'encadrement de la démarche de remise au point des bâtiments va inciter un plus grand nombre de gestionnaires à prendre connaissance de ses bénéfices, à la mettre en œuvre et à adopter une approche structurée et reconnue garante de succès à

long terme. L'enjeu principal de la remise au point des bâtiments réside justement dans la pérennité des économies obtenues la première année;

- les résultats des études de l'AQME et de l'OEE au Québec mettent en évidence le besoin de soutien et d'encadrement de l'expertise sur le marché.

Il est proposé d'accorder une aide financière aux propriétaires de bâtiments chauffés au mazout ou au propane pour réaliser les étapes de planification, d'investigation et de suivi après implantation, incluant la formation et le suivi des opérateurs. Des budgets sont également requis pour finaliser le développement, effectuer la commercialisation et mettre en place le processus d'évaluation du programme.

L'Agence vise à moyen terme à ce que soit implantée une telle démarche dans le marché en collaboration avec les distributeurs d'énergie et à poursuivre avec l'encadrement des opérateurs de bâtiments en offrant, par exemple, une formation et une accréditation obligatoire, le tout dans une perspective de transformation de marché durable.

Objectifs d'économie d'énergie et revenu requis

Les économies d'énergie prévues pour ce programme sont de 7,9 TJ.

Le revenu requis du programme de remise au point des bâtiments (mazout et propane) pour l'année 2010-2011 est établi à 0,2 M$ dont 0,1 M$ en aides financières.

Impact énergétique et revenu requis par forme d'énergie

	Impact énergétique 2010-2011 (unités naturelles)	**Revenu requis 2010-2011 (M$)**
Électricité (kWh)	-	-
Gaz naturel (m^3)	-	-
Mazout léger (l)	185 626	0,2
Propane (l)	28 594	0

1.2 Activités de conception

Le revenu requis pour les activités de conception pour le secteur des affaires est de 2,0 M$. Les activités prévues à ce jour sont décrites ci-après.

Accompagnement pour le petit commercial (mazout et propane)

L'Agence poursuit le développement d'une approche pour rejoindre le marché du petit commercial adaptée à la clientèle mazout et propane et vise à mettre sur pied en 2010-2011 une approche d'accompagnement complémentaire au Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments visant plus spécifiquement cette clientèle. Des discussions se tiendront cet automne avec Hydro-Québec Distribution et Gaz Métro afin d'assurer la complémentarité des actions.

Ces travaux viennent s'inscrire en continuité avec une initiative visant la clientèle mazout et propane présentement en cours dans la région du Saguenay. Par ces travaux, l'Agence identifiera plus précisément les besoins de cette clientèle et sera en mesure de valider le potentiel réel d'interventions auprès de cette dernière, notamment celles liées au système de contrôle de chauffage. Ce projet vise à rejoindre les propriétaires et les locataires de bâtiments chauffés au mazout ou au propane par l'intermédiaire de la Chambre de commerce locale, au moyen d'un sondage et de visites techniques.

Ces visites combinent des conseils, la promotion des programmes existants (Agence et distributeurs d'énergie) et le diagnostic énergétique permettant d'évaluer l'état des lieux et des équipements. L'Agence vise ainsi à valider, entre autres, les interventions possibles

d'installation directe de produits en lien avec les systèmes fonctionnant au mazout ou au propane (p. ex. : contrôle de chauffage).

Encouragement aux bonnes pratiques de conception

Cette initiative s'inscrit dans une démarche structurante visant à encourager les bonnes pratiques dans la conception de nouveaux bâtiments. Elle veut principalement encourager et accompagner les professionnels de l'industrie à adopter de bonnes habitudes de conception et à les pousser à faire preuve d'innovation. Cette approche a pour but ultime de modifier les façons de faire de l'industrie et d'élargir les critères décisionnels des propriétaires et des promoteurs.

Volet 1 - Conception intégrée

Dans le domaine du bâtiment, la conception intégrée est souvent présentée comme un moyen s'offrant aux concepteurs pour réaliser des bâtiments efficaces à meilleur coût. Bien que cette façon de faire soit encore mal définie et peu utilisée au Québec, il y aurait avantage à élargir l'utilisation de cette pratique.

La conception intégrée en efficacité énergétique oblige la prise en compte d'objectifs d'efficacité énergétique dès le début de la conception d'un bâtiment et permet de bénéficier du savoir-faire et des considérations de tous les professionnels et intervenants, dont le promoteur du projet. Un des avantages les plus attrayants de la conception intégrée semble être le fort potentiel de réduction des coûts d'implantation des mesures d'efficacité énergétique lors de la construction de nouveaux bâtiments. Une diminution des coûts relatifs à l'implantation des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments engendrerait une meilleure rentabilité des mesures proposées et, à terme, un accroissement du portefeuille des mesures rentables.

Il semble opportun pour l'Agence de proposer le développement d'une démarche favorisant une meilleure maîtrise de la conception intégrée et un élargissement de son usage au Québec, et ce, en collaboration avec Ressources naturelles Canada (RnCan), les distributeurs d'énergie et les professionnels de la construction.

Cette démarche, pouvant mener à terme à une proposition réglementaire, se ferait en continuité avec les études réalisées en 2009-2010 par l'Agence et proposerait, entre autres, une définition de la conception intégrée et des paramètres favorisant son usage, l'identification des barrières et des solutions dès l'étape de la programmation et de l'établissement des critères décisionnels, le développement d'une offre de promotion, une définition des compétences en conception intégrée et au besoin un soutien financier ou technique.

Volet 2 – Outils de simulation

Le recours à des outils de simulation de la performance énergétique d'un bâtiment lors des phases de conception de ce dernier a des bénéfices énergétiques non négligeables, notamment dans le cadre d'une approche de conception intégrée.

L'Agence compte travailler à favoriser une plus grande utilisation de ces outils par les professionnels.

<u>Soutien à l'amélioration de la performance énergétique du secteur institutionnel</u>

Contrairement aux secteurs commercial et municipal, le secteur institutionnel est en mesure de chiffrer annuellement la consommation énergétique de son parc immobilier pour environ 90 % des bâtiments. Ainsi, en 2006-2007, les bâtiments institutionnels du MELS, du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de la Société immobilière du Québec (SIQ) consommaient près de 38 300 000 GJ à un coût approximatif de 600 M$.

Le Plan québécois des infrastructures 2008-2013 est un élément de contexte important pour le secteur institutionnel. Un investissement considérable est consenti par le gouvernement pour maintenir en bon état les immeubles publics. Il s'agit là d'une opportunité sans précédent pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et les équiper de technologies performantes sur le plan de l'efficacité énergétique. L'Agence entend contribuer à mieux faire connaître les opportunités offertes et inciter les gestionnaires à entreprendre des travaux porteurs d'économie d'énergie.

Ainsi, l'Agence propose de documenter les besoins d'accompagnement des gestionnaires institutionnels et de comparer les différents types d'accompagnement offerts sur le marché. Il s'agira plus spécifiquement d'analyser les attentes des gestionnaires, les modes d'accompagnement et la pérennité des pratiques et des bénéfices résultant de l'accompagnement. À terme, l'intention est d'être en mesure d'encadrer l'accompagnement et, de façon plus générale, l'expertise des gestionnaires institutionnels en matière d'énergie. Cet encadrement pourrait prendre la forme d'une certification spécifique des ressources en ces domaines obtenue à la suite d'une formation pertinente.

<u>Aide à l'implantation de plans d'action intégrés en efficacité énergétique des municipalités</u>

D'une part, compte tenu de l'absence de données globales et récurrentes pour ce secteur, il n'est pas possible d'évaluer la performance énergétique réalisée au cours des dernières années. Cependant, la plupart des intervenants s'entendent pour dire qu'il y a encore beaucoup à faire en termes d'efficacité énergétique. D'autre part, le Plan québécois des infrastructures 2008-2013 est aussi un élément de contexte important pour ce secteur, car il suscite la réalisation de nombreux projets dans lesquels l'efficacité énergétique peut prendre une place de choix.

La Régie de l'énergie faisait mention, dans sa décision sur le premier Plan d'ensemble[3], qu'elle jugeait opportun qu'un portrait de la consommation énergétique du secteur municipal dans toutes ses activités soit établi de manière à connaître la proportion des différentes formes d'énergie utilisées dans ce secteur, ainsi que les catégories tarifaires concernées.

Dans le Plan d'ensemble de l'Agence déposé le 31 juillet 2008, deux programmes en conception était prévus pour le secteur municipal, soit Aide à l'élaboration d'un plan intégré d'action en efficacité énergétique et Changement de mode de déplacement du personnel municipal des grandes villes. L'Agence a décidé de fusionner ces deux programmes.

Dans un souci de cohérence gouvernementale et en réponse à une préoccupation manifestée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) lors des audiences de janvier 2009[4] à l'effet de

[3] D-2009-046, page 36

[4] R-3671-2008, Notes sténographiques, 21 janvier 2009, panel, UMQ, page 126

ne pas doubler les plans d'action municipaux en efficacité énergétique et ceux touchant la réduction des gaz à effet de serre, l'Agence a amorcé une démarche auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'arrimer les deux initiatives.

Il a été proposé au MDDEP que l'Agence puisse ajouter ses exigences d'inventaire et autres en matière d'efficacité énergétique au canevas du programme Climat municipalités qui permet, de son côté, de colliger les renseignements nécessaires au développement d'un plan d'action axé sur la réduction des GES. Un tel arrimage permettrait, entre autres, d'éviter un doublement d'efforts aux municipalités participantes dans le développement de leur plan d'action.

Dans le cadre de ce programme, l'Agence compte axer davantage son intervention sur des éléments qui permettraient de faciliter la participation des municipalités aux premières étapes de l'élaboration des plans d'action, et ce, en complémentarité avec les initiatives déjà mises en place par le MDDEP (p. ex. : soutien aux ressources internes). Toutefois, l'objectif ultime demeure de faciliter, dans une deuxième étape, l'implantation des mesures qui auront été retenues dans le plan d'action.

L'Agence entend aussi se servir de son implication dans l'élaboration du plan d'action intégré en efficacité énergétique de la Ville de Québec, amorcé en 2009-2010, afin d'en faire une base de référence utile pour mieux guider les municipalités dans l'élaboration de leur propre plan d'action.

Il était également question, dans le premier Plan d'ensemble[5] de l'Agence, de démarrer un processus annuel de compilation des données énergétiques. À cet égard, l'Agence débutera en 2009-2010 le suivi auprès de cinq municipalités ayant participé au programme Climat municipalités afin de valider un système de compilation de ces données et d'identifier les principales barrières à une mise à jour annuelle. Ce suivi se poursuivra en 2010-2011.

[5] R-3671-2008, B-77-AEE-8, Document 1, page 88

Gestion de l'énergie des bâtiments – secteur des affaires

Les systèmes de contrôles numériques centralisés et de télégestion sont au cœur d'une gestion efficace des bâtiments sur le plan énergétique, tout en assurant le confort voulu par les occupants. L'intervention projetée vise à inciter les propriétaires de bâtiments chauffés au mazout et au propane à mettre au cœur de leur stratégie énergétique les SCNC et leur utilisation judicieuse.

Au-delà de la remise au point ponctuelle, cette initiative vise un impact structurant sur la gestion quotidienne de l'énergie. Le processus de mise au point en temps réel dont il est question ici fait davantage référence à une optimisation énergétique continue du bâtiment et vise à assurer une pérennité de l'impact énergétique. Les travaux proposés consistent à faire un balisage de la situation du parc immobilier afin de préciser les possibilités d'interventions et l'approche à préconiser pour leur mise en place. Les aspects de mesurage et de suivi de la consommation en temps réel et les besoins de formation et d'accompagnement feront l'objet de validation au cours des travaux prévus.

L'Agence développera cette approche de concert avec l'initiative proposée en ce sens pour les clientèles industrielles et manufacturières.